



**FICHE DE POSTE**  
**INFIRMIER(E)**

**CLASSIFICATION : P1**  
**N°2024-68**

**Page 1/3**

**PÔLE UNIVERSITAIRE DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT**  
**- PUPEA -**  
**- CREDAH -**

**- Informations générales -**

**Intitulé du poste :**

Infirmier(e)

**Responsables hiérarchiques :**

Cadre de santé : M. M. MATHIEU

FF Cadre supérieur de santé – Assistant de pôle : M. MIGLIACCIO Daniel

**Responsables Fonctionnels :**

Médecin responsable d'unité : Mme le Dr E. MARTINS

Médecin responsable de filière TND : Mme le Pr A. AMESTOY

Médecin Chef de pôle : M. Le Professeur M. BOUVARD

Directeur référente du Pôle PUPEA : Mme E. CHANTEUR

**Lieu de travail :**

Centre de Référence Déficiences de l'Attention et Hyperactivité (CREDAH)

Site du CH Charles Perrens, Bâtiment 01, 121 rue de la Béchade à Bordeaux.

**- Références réglementaires et/ou institutionnelles -**

- VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L 332-15 à L 332-17, L 352 à L 352-4, L 352-6

**- Mission et activités du poste -**

**Mission générale du poste :**

L'infirmier dispense des soins de nature relationnelle, préventive, éducative et technique.

Il coordonne les demandes de soins lorsqu'il y a une demande d'évaluation au CREDAH en accueillant et en organisant des consultations infirmières pour les enfants, adolescents et adultes présentant un Trouble du déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH).

Il anime des actions éducatives individuelles ou en groupe à visée des patients et des aidants.

Il assure le suivi de traitement.

**Activités principales :**

L'infirmier réalise l'ensemble des activités de soins liées à son domaine d'intervention conformément au décret de compétences.

Ces activités visent à :

- Organiser les consultations IDE et/ou orienter vers différentes structures ou vers le libéral suite à la réunion médecin/secrétaire/IDE
- Accompagner le parcours diagnostique des parents et patients
- Organiser, animer des interventions groupales spécialisées, en collaboration avec les médecins et/ou psychologue de l'unité (groupes d'inspiration Barkley, groupes de gestion des troubles du comportement et des habiletés sociales, groupes de psychoéducation parents, groupes d'éducation thérapeutique patients)
- Travailler en étroite collaboration avec les AMA et l'équipe pluridisciplinaire
- Assurer le suivi de traitements et gérer les ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation) en collaboration avec le médecin et les pharmacies hospitalières
- Participer et organiser les réunions cliniques avec le médecin pour les patients vus en première intention par l'IDE
- Participer aux protocoles de recherche de l'unité
- Dispenser des soins infirmiers dans le cadre d'essais thérapeutiques (agrément de recherche pharmaco-biologique) et organiser le déroulement rigoureux des protocoles
- Participer à l'animation du réseau piloté par le cadre de santé en collaboration étroite avec les médecins de l'unité
- Recueillir et transmettre des observations orales et écrites pour maintenir la continuité des soins, rédiger des comptes rendus et assurer la tenue et la mise à jour du dossier patient informatisé
- Recueillir des informations nécessaires à la saisie de l'activité
- Participer à l'accueil du public en l'absence de l'AMA
- Accueillir et encadrer des étudiants en soins infirmiers
- Participer à l'intégration des nouveaux professionnels
- Se situer dans un processus d'amélioration de ses connaissances et de ses compétences professionnelles par la formation continue et la transmission des savoirs
- S'impliquer dans les entretiens annuels d'évaluations
- S'inscrire dans une dynamique d'approfondissement et d'amélioration des connaissances au regard du projet de pôle et des unités de soins
- Participer à des groupes de travail au sein du pôle et de l'établissement.

#### - Caractéristiques de maîtrise du poste -

#### Diplômes requis :

- Infirmier Diplômé d'État.
- Infirmier de Secteur Psychiatrique.

#### Connaissances :

- Connaissances sur le développement psycho-affectif de l'enfant et les pathologies en psychiatrie infanto-juvénile
- Connaissances sur les troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)
- Connaissances des recommandations dans le domaine des TND, ainsi que le réseau de partenaires
- Intérêt pour l'approche cognitivo-comportementale
- Connaissances sur les techniques d'entretien
- Réglementation en matière de protection de l'enfance
- Compréhension de l'approche psychodynamique des troubles de l'enfant au sein de sa famille
- Connaître les protocoles et procédures internes à l'établissement
- Connaître les outils informatiques institutionnels.

### **Savoir être :**

- Maintien et respect du cadre de soins défini dans le projet de service
- Capacités d'accueil, d'écoute, d'analyse et de synthèse
- Capacité d'organisation et d'autonomie tout en sachant rendre compte
- Capacité à conduire une relation de soin bienveillante et adaptée auprès de l'enfant et de sa famille
- Dynamisme et créativité
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire dans le respect du projet médical et de soins
- Adaptation aux contraintes du poste.

### **Savoir faire :**

- Capacité à évaluer les prises en charges et les activités conduites
- Capacité à mener des entretiens d'accueil, d'évaluation et d'orientation avec l'enfant et sa famille
- Capacité à mener un travail de réflexion et d'analyse autour des pathologies d'enfants
- Capacité à dispenser des soins d'urgence
- Capacité à mener un travail individuel avec un enfant.

## - Relations -

### **Relations internes :**

Médecin, psychologue, AMA, infirmière, orthophoniste, psychomotricien.

### **Relations externes :**

Familles, représentants légaux.

## - Spécificités du poste -

- Poste à temps plein.
- Horaires à la journée du lundi au vendredi entre 9h et 17h repos fixes.
- Congés sur les périodes de fermeture (3 semaines en août et 1 semaine à Noël).
- Planification coordonnée des congés en équipe pour assurer une présence continue en dehors des périodes de fermetures annuelles.

**EPI :** Nous rappelons que l'utilisation de produits ou matériels dangereux ou exposition à des matières biologiques, impliquent l'obligation du port des Equipements de Protection Individuelle et qu'il est de la responsabilité du professionnel de se protéger.